

Manuel de l'exposant



4 au 7 avril 2019
Sur le site de Floralies Jouvence

Heures d'ouverture du salon

Jeudi 4 avril 17h à 21h
Vendredi 5 avril 9h30 à 21h
Samedi 6 avril 9h30 à 17h
Dimanche 7 avril 9h30 à 17h

Une présentation de



CANTIN

congrès•événements

T 418 682.9890
infos@cantinevenements.com
saloncoursjardins.com

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le **Manuel de l'exposant**, vous offrant tous les détails pertinents pour la planification de votre participation à notre événement. Il est essentiel pour nous que l'ensemble de cet exercice soit une expérience agréable et profitable pour vous, votre entreprise, vos clients et tous les visiteurs.

Une présence en Salon est une opportunité unique de se faire connaître grâce à un contact direct avec le consommateur. L'image que vous y présenterez sera celle de la « première impression » qui, comme vous le savez, est celle que l'on retient. Le Salon vous permettra également de bien évaluer la vigueur de l'économie, d'établir votre positionnement en tant que fournisseur et d'évaluer rapidement la réaction du public face à votre produit.

Cantin Événements & Congrès inc. par l'entremise de ses événements, a comme principal objectif d'être un outil de référence incontournable pour les visiteurs. Pour nous, qualité, éthique et respect sont les éléments d'une recette gagnante à long terme. Le **Manuel de l'exposant** répondra à la majorité de vos interrogations. Si toutefois vous avez des questions, nous sommes entièrement disponibles pour y répondre.

Soyez assurés que notre équipe mettra tout en œuvre pour présenter un événement hors du commun et de très grande qualité.

Merci de votre confiance et de l'attention que vous porterez à la présente.

L'équipe de CANTIN ÉVÉNEMENTS & CONGRÈS INC. vous souhaite un Salon des plus profitables.

TABLE DES MATIÈRES

- 1- Où est situé le site de Florales Jouvence
- 2- Coordonnées du promoteur lors du Salon
- 3- Formulaire à retourner au promoteur
- 4- Fournisseurs de services
- 5- Votre inscription sur le site Internet
- 6- Accréditations et billets de courtoisie
- 7- Stationnement
- 8- Expédition et livraison au Salon
- 9- Votre kiosque
- 10- Horaires (montage et démontage)
- 11- Manutention
- 12- Affichage
- 13- Entreposage des caisses et cartons
- 14- Recyclage
- 15- Prévention des incendies
- 16- Sollicitation et distribution de matériel promotionnel
- 17- Tirages et concours
- 18- Sécurité et conformité
- 19- Vol, bris et perte
- 20- Éthique et conformité

1. OÙ EST SITUÉ LE SITE DE FLORALIES JOUVENCE

Dans la serre située à gauche de Floralies Jouvence
2020, avenue Jules-Verne
Ville de Québec, G2G 2R2
T 418 872-0869



2. COORDONNÉES DU PROMOTEUR

Pendant le Salon

Le bureau temporaire sera situé à l'entrée de la serre. Les coordonnées pour nous rejoindre durant l'événement demeurent les mêmes :

T : 418 682.9890

cantineevenements.com

saloncoursjardins.com

3. FORMULAIRES À RETOURNER AU PROMOTEUR

Plus votre dossier sera complet à l'avance, plus nous serons disponibles pour vous lors du salon! Nous vous remercions donc de respecter les échéanciers suivants :

Inscription pour le site web

Dès que possible - **avant le 8 mars**

Accréditations des employés

Dès que possible - **avant le 22 mars**

Billets de courtoisie

Avant le 1er avril (Ou avant le 25 mars pour un envoi postal)

Communiqué de presse

Avant le début du Salon (Remettre au bureau du Promoteur)

* Les services commandés avant les dates mentionnées pourront être facturés à votre entreprise. Par contre, les commandes après ces dates ou directement sur le site devront être payées sur place.

4. FOURNISSEURS DE SERVICES

SERVICES	FOURNISSEURS OFFICIELS	COORDONNÉES
Inscription sur le web, accréditations, billets de courtoisie, électricité de base accrochage, publicité (cahier spécial salon)	Cantin Événements & Congrès	T 418 682.9890 infos@cantineevenements.com
Électricité supplémentaire, électricien, eau	Ronald Sylvain électricien	T 418 802-5182 ronaldsylvain@videotron.ca
Services d'exposition, location de stands, mobilier, accessoires, enseignes, main-d'œuvre et nettoyage des stands etc.	Top Expo, service d'exposition	Jérôme Dumont T 418 934-4141 info@topexpo.ca
Location de plantes et fleurs	Floralies Jouvence	T 418 872.0869 stefoy@floraliesjouvence.ca
Hébergement	Hôtel Jaro MUST Boulevard Hamel	T 1 800 567 5276 hotelsjaro.com
Grandes affiches, bannières, photocopies	Graphica Impressions	Sylvie Laquerre T 418 527.9222 poste 242 sylvie@graphica.qc.ca
Licence tirages et concours publicitaires (Valeur de 500\$ ou plus)	Régie des alcools des courses et des jeux	T 418 643.7667 / 1 800 363.0320 racj.gouv.qc.ca
Services de relations de presse et communiqués	Tapage Création	Geneviève David T 418 692.0886 gdavid@tapagecreation.com

5. INSCRIPTION SUR LE WEB

Votre inscription personnalisée sur le site WEB du Salon sera composée des éléments que vous nous ferez parvenir. Les informations à remplir sur le formulaire (pièce jointe) sont : logo et/ou photo, nom de l'entreprise, coordonnées complètes et description en 15 mots.

Pour placer une annonce publicitaire, veuillez communiquer avec Julie Cantin au 418 682-9890.

6. ACCRÉDITATIONS ET BILLETS DE COURTOISIE

Accréditations des employés

Les accréditations doivent être portées en tout temps, mais ne sont pas requises pour le personnel qui travaille au montage et au démontage. À compter du 3 avril, vous pourrez récupérer les accréditations pour votre personnel au bureau du promoteur sur le site d'exposition. Les accréditations seront personnalisées dans la mesure où vous nous aurez acheminé les noms avant la date mentionnée.

Notez que vous devrez avoir entièrement payé votre compte pour obtenir vos accréditations.

Billets de courtoisie en prévente

Nous vous offrons l'opportunité de vous procurer des billets de courtoisie à prix réduit en prévente au coût de 8 \$ + taxes. Cette prévente s'adresse uniquement aux exposants et partenaires du Salon. Nous offrons également un spécial à 5 \$ / billet pour une quantité minimum de 20 billets. (Formulaire en pièce jointe)

7. STATIONNEMENT

Le stationnement est gratuit pour tous. Afin de libérer les espaces de stationnement autour du site pour les visiteurs, veuillez svp vous stationner tout au fond du stationnement du côté Est ou dans la rue du côté Est (devant les édifices de Les Artisans du Paysage). Tout camion, remorque stationnés dans le stationnement près de l'édifice seront remorqués au frais de l'exposant. **Merci de votre collaboration afin de libérer les espaces de stationnements pour vos futurs clients!**

8. EXPÉDITION ET LIVRAISON AU SALON

Comment adresser vos colis pour livraison par un transporteur :

Nom de l'entreprise, nom du responsable, # téléphone

Le # de stand : _____

Le nombre de colis _____

Salon Cours & Jardins de Québec

Serre de Floralties Jouvence

2020, avenue Jules-Verne

Québec, G2G 2R2

T 418 682-9890

IMPORTANT : AUCUNE LIVRAISON ne sera acceptée avant le lundi, 1er avril 2019.

Il sera permis de transporter du matériel léger à tous les jours, 1 heure précédant l'ouverture du Salon. Aucun transport de marchandise avec chariot n'est permis dans la salle durant les heures d'ouverture du Salon. La livraison de petites caisses, boîtes ou autres colis est permise, à condition qu'elle puisse se faire à la main pour l'accès au stand.

9. VOTRE KIOSQUE

Veillez noter que l'utilisation de rideaux de masquage est acceptée.

Vous pouvez louer un stand clé en main auprès du décorateur officiel du Salon ou d'un autre fournisseur ; ou construire votre propre stand, pourvu qu'il respecte les normes en vigueur.

IMPORTANT : Veillez noter que cette salle permet des formats de stands basés sur des dimensions de 12 pieds x 10 pieds et une hauteur maximale de 12 pieds. Vérifiez sur le plan ou sur votre contrat pour connaître la façade et la profondeur de votre stand.

Murs rigides

Notre événement priorise des murs de 8 pieds minimum de haut jusqu'au bord de l'allée. Si vous n'avez pas de mur sur les côtés et que ça laisse voir des parties non esthétiques du kiosque de votre voisin, vous avez la responsabilité de cacher ces parties. La partie arrière de vos murs excédant 8 pieds de haut devra être bien finie, propre et esthétique.

Recouvrement de sol

Le plancher de la salle d'exposition est en béton ou asphalte. Afin d'assurer votre confort et celui des visiteurs et pour maintenir un niveau de présentation acceptable, tous les exposants sont tenus d'utiliser un recouvrement de sol de qualité minimale et conforme aux normes du Service de protection des incendies de la Ville de Québec.

Stands portatifs

Si vous utilisez ce type de stands, vous devez vous assurer qu'il couvre toute la surface réservée. En l'absence de murs sur les côtés (ou l'arrière), ce qui peut laisser voir le dos du kiosque de votre voisin, vous aurez l'obligation de recouvrir à vos frais ce mur avec des rideaux ou panneaux rigides.

Respect des lieux

L'exposant doit prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute détérioration des lieux loués ou de la propriété d'autrui ; détérioration dont il sera tenu responsable s'il y a lieu.

IMPORTANT - Tout résidu de colle, peinture ou tache constaté après le démontage sera nettoyé par notre personnel aux frais de l'exposant.

10. HORAIRES

Montage

Vendredi 29 mars de 9h à 19 h (projets spéciaux)

Samedi 30 mars de 8h à 17h

Dimanche 31 mars de 8h à 17h

Lundi 1^{er} avril de 8h à 20h

Mardi 2 avril de 8h à 20h

Mercredi 3 avril 8h à 20h (mise en place du tapis d'allée à compter de 20h)

Jeudi 4 avril de 7h à 16h ajustements et matériel léger seulement ; aucun chariot à 4 roues accepté ou transport de matériel sur les tapis

Pour maximiser l'efficacité lors du montage, nous vous prions de compléter le formulaire "Heures de montage" ce qui nous permettra de connaître votre heure d'arrivée pour votre montage. Pour un produit surdimensionné ou des particularités techniques hors standards, s.v.p. communiquer avec nous le plus rapidement possible.

Démontage

Dimanche 7 avril 17h à 23h

Lundi 8 avril 7h à 17h

Le démontage commencera dès la fermeture du Salon à 17h dimanche le 7 avril 2019. **Vous devez attendre que les tapis d'allées soient retirés pour débiter le transport de votre matériel.** Tout matériel doit être enlevé avant 17h le lundi 8 avril 2019. S'il reste du matériel dans un stand après 17h, il sera enlevé du plancher aux frais de l'exposant concerné. Les exposants situés près des portes de débarcadères auront la priorité et devront démanteler leur kiosque le dimanche soir.

Accès privilégié avant les heures d'ouverture

Jeudi 4 avril dès 7h

Vendredi 5 avril dès 8h

Samedi 6 avril dès 8h

Dimanche 7 avril dès 8h

Ouvert aux visiteurs

Jeudi 4 avril de 17h à 21h

Vendredi 5 avril de 9h30 à 21h

Samedi 6 avril de 9h30 à 17h

Dimanche 7 avril de 9h30 à 17h

* La billetterie fermera 30 minutes avant la clôture du salon

11. MANUTENTION

Manutention à l'aide d'un chariot élévateur (capacité maximale de 5,000 livres) à l'extérieur seulement.

Pour des raisons de sécurité, seul les employés autorisés par le promoteur pourront effectuer la manutention des matériaux et équipements dans la salle à l'aide de chariots élévateurs et ce les 29, 30 et 31 mars seulement. Vous pourrez apporter votre transpalette et bouger votre matériel à votre convenance à tout moment. Veuillez nous aviser de vos besoins de manutention lors de la confirmation de votre arrivée pour le montage.

12. AFFICHAGE

Tout affichage en hauteur, à moins d'une autorisation spéciale écrite, s'il présente du lettrage ou tout autre élément graphique sur les 2 côtés (ou plus), doit être installé à l'intérieur et le plus au centre possible de la surface de votre stand. La base doit être à au moins 9 pieds du sol et le dessus à 14 pieds de haut. La largeur d'une bannière ou de toutes vos bannières additionnées ne devra pas excéder le 2/3 de la façade de votre emplacement à moins d'être adossé à un mur. Ces dernières devront être posées à au moins 3 pi. des limites mitoyennes. Toute banderole ou affiche d'identification installée directement sur la limite mitoyenne de votre stand ne devra pas être lettrée du côté extérieur. Dans le doute, avant de faire tout accrochage, veuillez valider avec le promoteur.

13. ENTREPOSAGE DES CAISSES ET CARTONS

Tous les contenants d'emballage doivent être retirés des stands. Lorsque les contenants sont vides et prêts pour l'entreposage, identifiez-les en indiquant clairement le numéro de votre stand. Déposez-les ensuite dans l'allée. Notre personnel les retirera et vous les ramènera dès la fin du Salon.

14. RECYCLAGE

La clé du succès **Recyclage** passe par la collaboration de tous les exposants. Vous devez déposer vos rebuts légers de construction dans les bennes à déchets qui seront répartis en quantité suffisante sur le site.

Au démontage, vous devrez démonter et récupérer tous les murs de bois, de pierres et autres produits et les empiler sur 2 supports de bois (pour permettre le ramassage avec le chariot élévateur). Le promoteur en disposera dans les conteneurs prévus à cette fin et ces rebuts seront ensuite dirigés vers un Centre de tri. Un frais de 0,25 \$ le pied carré vous sera chargé pour les murs et planchers ainsi récupérés. N'oubliez pas, vous devrez effectuer le démantèlement et l'empilage ou des frais de main-d'œuvre vous seront chargés (voir bon de commande).

15. PRÉVENTION DES INCENDIES

Le service des incendies de la Ville de Québec exige que tous les objets, matériaux et tissus combustibles composant votre stand soient ignifugés. Les murs de votre stand, ainsi que tout autre équipement, doivent être autoportants et conformes aux normes du Service des incendies de la Ville de Québec.

Stands couverts et gicleurs

Tout stand recouvert d'un plafond de plus de 400 pieds carrés devra être protégé par un système de gicleurs. Le stand qui serait jugé non conforme à ces normes pourrait être fermé aux visiteurs ou éventuellement être démonté sans aucun recours. En cas de doute, communiquez avec le promoteur. Le promoteur pourra exiger de votre part la présence d'un extincteur dans votre kiosque s'il le juge nécessaire.

Matériaux inflammables

Les stands présentant des matériaux inflammables, mais conformes, devront être munis d'un extincteur portatif (aux frais de l'exposant).

BBQ, foyers et cuisson dans la salle

Toutes utilisations de combustibles (propane ou autres) sont formellement interdites dans la salle. Pour les réchauds électriques, le promoteur devra en être avisé afin de prendre les mesures de ventilation requises.

Pour toutes questions relatives à la protection des incendies, veuillez communiquer avec le promoteur.

16. SOLLICITATION ET DISTRIBUTION DE MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Il est interdit de faire toute forme de sollicitation directement dans les allées ou de solliciter les exposants et/ou visiteurs sans s'être enregistré au bureau du promoteur. Nous demandons votre collaboration pour nous aviser de la présence de personnes pouvant faire de la sollicitation de manière vagabonde dans la salle, qu'il soit exposant ou non.

17. TIRAGES ET CONCOURS

Si vous souhaitez organiser un tirage ou un concours, vous devrez préalablement obtenir l'autorisation nécessaire auprès de la direction du Salon. Pour tout prix dont la valeur dépasse 500\$, vous devrez enregistrer votre tirage ou concours auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux* que vous pouvez joindre au 418 643-7667. Votre demande doit être faite un mois avant l'événement auprès de la Régie.

18. SÉCURITÉ ET CONFORMITÉ (CNESST et RBQ)

En tout temps, l'exposant et/ou ses représentants doivent respecter les normes de sécurité québécoises et canadiennes établies pour tous les chantiers de construction et le travail en atelier. Il en va de même pour votre inscription à la *Régie du bâtiment du Québec* (lorsque requise) et l'affichage obligatoire de votre numéro RBQ à votre stand et sur vos publications. (Références : cnesst.qc.ca et rbq.gouv.qc.ca).

*Le promoteur se dégage de tout manquement ou poursuite pour les intervenants pris à défaut.

19. ASSURANCES – VOL – BRIS – PERTE

Le promoteur se dégage de toute responsabilité pour les produits brisés, perdus ou volés sur le site d'exposition.

Il sera strictement défendu de fumer dans et aux abords de la salle.

20. ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Nous tenons à vous rappeler l'importance que peut représenter l'investissement d'une présence en salon pour chaque exposant. Le droit de vue appartient exclusivement aux partenaires et exposants engagés directement au Salon et reconnus par le Promoteur. Les critères suivants sont les éléments de base de votre choix :

- vous devez vous en tenir à la présentation de votre entreprise et de vos produits;
- le promoteur devra avoir été avisé par écrit et avoir accepté plus de 4 semaines à l'avance le partenariat que vous pourriez désirer présenter au Salon.